

du vison vous le depatre bien cela ensemble et vous le metre dans un paillet de terre sur un brasier dou et vous le mahere comme bolie et vous le querez quelque bouon ou deux et vous l'onderez environ 2 fois le jour./ Et pour fair le linoux vous prendere de lalont et vous prenderé du blanc deuse et vous coumahere, leuve avec votre alont cela ce fondre et vous en meterez un peu de fariene de regont et du coton pour faire le linoux pour metre dans la paie du chevax. Vous fondre votre vison vous ne meterez point le creton avec la craise et vous prenderé un plume pour l'ondre.

2. — TRADUCTION.

1. — *Remède pour les coupures.* Vous prendrez des feuilles de plantain et millefeuille herbe de chancre et de la cire d'essaïm ou d'autre et blanche poix, du beurre sans saler, de l'huile d'olive vous laisserez cuire cela sur le feu tout ensemble et puis vous exprimerez en tordant avec un linge vous cuirez cela sur le feu tant qu'il soit tout vert. [date:] 1794.

2. — *Remède pour les yeux des chevaux.* — Vous prendrez du beurre non salé, du sucre canari et du sucre candi et du gingembre et puis vous mélangerez cela ensemble.

3. — *Composition pour faire une décoction.* Premièrement il faut prendre de la manne pour 3 sols/ item des feuilles de sené pour 3 sols/ item de sel d'Angleterre pour dix liards/ item de la crème de tartre pour 4 liards, du réglisse pour 6 liards, et des anis verts pour 4 liards.

4. — *Pour faire une décoction,* vous prendrez une pinte d'eau bien chaude, vous la mettrez sur l'herbe dans un pot de terre, vous la laisserez tremper 24 heures et vous la cuirez un bouillon et vous le mettrez dans un linge, vous l'exprimerez et vous le prendrez.

5. — *Remède pour les plaies des chevaux.* Vous prendrez de l'huile d'olive et du brandevin autant de l'un que de l'autre et du noir savon et du vieux oing vous battrez bien cela ensemble et vous le mettrez dans un poelon de terre (cuite) sur un brasier doux et vous le mélangerez comme bouillie et vous le cuirez quelque bouillon ou deux et vous l'oindrez environ 2 fois le jour./ Et pour faire le seton vous prendrez de l'alun et vous prendrez du blanc d'œuf et vous mélangerez, l'œuf avec l'alun cela se fondra (liquéfiera) et vous en mettrez (avec) un peu de farine de seigle et du coton pour faire le seton pour mettre dans la plaie du cheval./ Vous fondrez votre vieux oing vous ne mettrez point les cretons avec la graisse et vous prendrez une plume pour l'oindre.

3. — REMARQUES.

1. — *Herbe de crange* (prononcez *crantche* « chancre ») ce nom est populaire à Clerheyd-Erezée. La description et le dessin très exacts fournis par M. COLLETTE, facilitent singulièrement la détermination de la plante : *Paris quadrifolia* L., Parisette à quatre feuilles, Famille des Asparaginées, qui, dit-il, croit surtout dans *houles* formées par les fossés destinés à l'écoulement des eaux, et est encore employée pour les coupures.

— *Jonnay* « essaim ». On dit actuellement, en wallon liégeois *djôné*, du qualificatif *djône* « jeune ».

— *Blanche harpée* « Poix blanche » ou poix de Bourgogne, provenant jadis de la Pesse, *Abiès excelsa*, obtenu aujourd'hui en purifiant le Galipot.

2. — *Sucre canari* : nom provenant, soit du lieu d'origine, les Iles Canaries, où la canne à sucre fut importée en 1503, soit de la couleur du plumage de l'oiseau du même nom. On distinguait en effet, depuis le sucre terré rouge tout-à-fait impur, les moscouades brunes, jaunes, etc. jusqu'au sucre royal tout-à-fait blanc. Ce mot canari se retrouve dans un vieux Noël wallon, où de bonnes femmes énumèrent les « douceurs » qu'elles apporteront à l'Enfant Jésus :

<i>Nos avans ine vatche, nos l'mou-</i>	Nous avons une vache, nous la trai-
<i>drans</i>	[rons
<i>Et s'prindrans ne li crinne fou.</i>	Et prendrons la crème
<i>Po fer 'n' pape à l'efant</i>	Pour faire la bouillie à l'enfant
<i>Nos avans 'n' poye qui pou</i>	Nous avons une poule qui pond,
<i>N's avans des novais oûs</i>	Nous aurons des œufs nouveaux
<i>Dè souk di canari</i>	Du sucre de Canarie
<i>Po fer l'papa pus doux.</i>	Pour faire la bouillie plus douce.

— *Sucre gandy* « sucre candi » : on écrivait jadis « candy ». C'est le sucre en gros cristaux. Le mot vient de l'arabe *qandî*, proprement « sucre de canne ».

5. — *Brandevien* « brandevin », eau-de-vie de céréales ou genièvre. D'où le wallon *brand'vinrêye* « distillerie ».

— *Vison*, c'est-à-dire *vis on* « vieux oing ». Le mot ne se trouve dans aucun dictionnaire wallon, sauf celui de GRANDGAGNAGE, qui le signale sans commentaire ; il ajoute seulement que ce mot existe aussi à Namur.

— *Linou* « seton », wallon liégeois actuel : *lignou*.

II.

Réceptaire du pays de Herve

M. Armand WEBER a extrait les recettes suivantes d'un registre de comptes de la fin du XVIII^e siècle. Ce registre appartient à ses collections. Il est originaire du ban de Herve. « L'auteur, dit M. WEBER, n'y a pas inscrit son nom; une page contient la nomenclature de la naissance de ses enfants, de 1760 à 1774; et d'après les noms des parrains, proches parents évidemment, il doit s'appeler Harboister ou Lecomte, et être allié aux Hackin, Delhez et Delsupexhe ».

Le réceptaire contient surtout des recettes vétérinaires. Il est curieux à ce point de vue.

Nous donnerons, après chaque article, la traduction — ou l'interprétation — que nous proposons; on remarquera que l'orthographe du manuscrit est extrêmement mauvaise...

TEXTE ET TRADUCTION

1. — Remède pour le Romatique. Une onze et demis de jalap en poudre, une onze calamus en petit morceaux une demis onze d'iris de florence en petit morceaux deux scraptif safrans oriental pour mettre en un demis post d'eau de vie de france dans un flacon bien bouché et le mettre durant huit jours infuser a un doux feux ou au soleye puis en prendre un petit vers le matin deux heures avant de manger pendant huit jours consécutif.

[Remède pour le rhumatisme. Une once et demie de jalap en poudre. Une once de calamus en petits morceaux. Une demi-once d'Iris de Florence en petits morceaux. Deux scrupules (1) de safran oriental (safran de commerce) pour mettre dans un demi-pot (environ 1/10 de litre) d'eau-de-vie de France, dans un flacon bien bouché; et mettez-le durant huit jours à feu doux ou au soleil. Puis en prendre un petit verre le matin, deux heures avant de manger, pendant huit jours consécutifs].

2. — Un autre remède pour le Romatique. Une onze jalap deux grosse coriante deux grosse canelle un dramme de turbis de Leventas quatre onze fin sucres que tout le sucinez puis vous le metre dans une soupine d'eau de vie de france que vous mettré dans un flacon que vous mettres deux fois vingt quatre heure dans de l'eau tiédre pour

(1) *Scraptif* = scrupule ? Le scrupule est le poids d'un gramme et vingt-cinq centigrammes.

laisser efuzes puis vous en prendré deux cuillié le matin puis vous prendré du caffet à votre ordinaire et vous en prendré deux culier pendant trois jours de suite.

[Un autre remède pour le rhumatisme. Une once (30 gr.) de jalap, deux gros (1 gros = 3 gr. 83) de coriandre, deux gros de canelle, un drachme (4 gr.) de turbith du Levant et quatre onces de sucre fin... (1). Puis vous le metrez dans une chopine (1/2 l. environ) d'eau-de-vie de France que vous mettez dans un flacon que vous mettez deux fois vingt-quatre heures dans de l'eau tiède pour laisser infuser; puis vous prendrez deux cuillerées, le matin, puis du café à votre quantité ordinaire; et vous en prendrez (du remède) deux cuillerées pendant trois jours de suite].

3. — Pour un vage quy a un lachement de sans de la merte de porcq aussy gros qu'un œuvre une chopine de lay sans cole et le meler ensemble.

[Pour une vache qui a un lachement (relachement, flux) de sang. De la merde de porc, aussi gros qu'un œuf, une chopine de lait non coulé (non passé à travers le *coleu*, la passoire) et le mêler ensemble.]

4. — Pour un refrodelement de veille arsibre avec de lurine et en faire une pape le mette du lon de rain.

[Pour un refroidissement. De la « vieille argile » (?) avec de l'urine et en faire un cataplasme, le mettre le long de l'épine dorsale].

5. — Pour un froid un jaune d'œuvre et de la farine de secle et de l'huile et le meler ensemble et puis le flatez en rondeur.

[Pour un froid. Un jaune d'œuf, de la farine de seigle et de l'huile; mêlez le (le tout) ensemble, puis étendez-le en rond (comme s'étend la *flata* « bouse » de vache)].

6. — Pour faire noitoier les vage il faut prendre et faire une lehive avec de cendre et du son et du pain de navette.

[Pour faire nettoyer les vaches (les débarrasser de l'arrière-faix) il faut prendre et faire une lessive avec des cendres (cendres de bois) et du son et du pain (tourteau) de navette].

7. — Pour une vache depotelaye il faut pour cinq sous de cavre pour un sous de vitriolle bleusse pour cinq sous d'huile de quatre sorte et de la craisse de porcq une demis livre et puis le bien piller ensemble et le mettre dans un petit post et le bien boucher.

[Pour une vache déhanchée il faut pour cinq sous de camphre, pour un sou de vitriol bleu, pour cinq sous d'huile de quatre sortes (huile de laurier, h. d'aspic, h. camphrée, h. d'olives) et une demi

(1) Le texte porte ici : *que tout le sucinez*. Le mot *sucinez* a peut-être le sens de concasser.

livre de graisse de porc; et puis pilez le (le tout) bien ensemble et le mettez dans un petit pot et le bien boucher].

8. — Préservatif qui a été expérimenté l'an 1745 et 1746 contre la maladie qui regne dans les bête à corne qui est fort fréquente ce jourd'huy 15 mars 1797. Sensuis : Prenez radix contorée, 3 louette; radix camphasa, 3 id.; ecnulé, 4 id.; radix valeraine, 3 id.; levis-tilly, 4 id.; buva laury, 12 id.; radix angelicy, 1 id.; carliné, 1 id.; anganus, 3 id., radix simperatoria, 2 id.; en tous 36 louette. Et puis, vous y mettré 33 louette de sel et vous en ferez 18 poudre que vous en donneré un a chaque vage et un demis au genis dun ans il faut que les vage aye resté 4 heure sans menger après avoir pris ce poudre.

[Préservatif qui a été expérimenté l'an 1745 et 1746 contre la maladie qui règne dans les bêtes à cornes, et qui est fort fréquente en ce jour 15 mars 1797. S'ensuit : Prenez racines de (grande) centauree, trois locettes (1).....; (2) 3 id.; racines d'aunée commune, 4 id.; racines de valériane, 3 id.; racines de livèche, 4 id.; baies de laurier, 12 id.; racines d'angélique, 1 id.; racines de carline, 1 id.;(3) 3 id.; racines d'impératoire, 2 id.; en tout 36 locettes. Puis vous y mettré 33 locettes de sel et vous en ferez 18 poudres que vous donnerez une à chaque vache et une demie aux génisses d'un an. Il faut que les vaches restent 4 heures sans manger après avoir pris cette poudre].

9. — Remede tres excelans pour la froide pesse. Vous preneré du kingina pour 4 sous et de la racine jalappe pour 4 du sel de nitre pour 4 du camphe pour 4 que vous mettré dans un demis pot de bière chaute et le laisseré refroidir comme le sang.

[Remède excellent pour la froide.....(4). Vous prendrez comme suit : du quinquina pour 4 sous, de la racine de jalap pour 4, du sel de nitre pour 4 et du camphre pour 4; que vous mettré dans un demi-pot de bière chauffée et vous le laisserez refroidir à la température du sang, 36° environ].

10. — Pour faire une medecine deux onze de jalaps et pour 5 liards sterbits et pour 5 liards coreate dans un demis fracons d'au vie de france tiete et puis en prendre 4 culiers le soir et 2 le matin.

(1) La locette est une cuillère de bois à long manche. Diminutifs de *loce* « louche ».

(2) *Camphasa* ? *camphorata* « camphrée de Montpellier » ?

(3) *Anganus* ? *asarum* ? *agnus castus* ? Ni Lemery, ni Blanchard, ni Dorvault ne renseignent *anganus*.

(4) Probablement *pisse*, car les médicaments renseignés sont des diurétiques rafraichissants.

[Pour faire une médecine purgative : deux onces de jalap, pour cinq liards de turbith et pour cinq liards de coriandre, dans un demi-flacon d'eau-de-vie de France tiède; et puis en prendre quatre cuillères le soir et deux le matin].

11. — Remede pour la maladie qui regne actuellement dans les bêtes a corne, actom le 25 mars 1797. Pour 3 sous de sinagrène, id. de tarte de craime, id. de quinquina, id. d'assa fetida, id. de sel de nitre, id. de cavre, id. de vettre annisse, pour deux sous de semence de fenos, total 23 sous. Vous lui decouperé tout le rond du Raim avec une flime et puis vous luy froteré avec du sayant et du vinaigre. Et aussi trois œuvre et de la craime de lay autant que voyez qu'il ne soit pas trop épet vous tacheré de la faire boire beaucoup de l'eau tiedre dans laquelle vous y [mettré] un poignée de sont de froment et vous y metre du vinaigre et aussi une onze de cristal mineralle ou une onze de sel de nitre et en cas qu'il refuse de boire il luy faut jeter dans le corps vous lui feré de la tisane avec une poignée de dent au chain une poignée d'aigrimoine a flige je dit Sauvage frevis une poignée d'aisse une poignée teigheys et deux rassi d'affligé.

[Remède pour la maladie qui règne actuellement dans les bêtes à cornes, fait le 25 mars 1797. Pour 3 sous de fenugrec, de crème de tartre, de quinquina, d'asa foetida, de sel de nitre, de camphre, d'anis vert, pour deux sous de semences de fenouil, total 23 sous. Vous lui (à la bête) decouperé (inciserez) tout le rond du dos avec une flime; puis vous la froterez avec de l'asonge et du vinaigre, et aussi trois œufs et de la crème de lait, mélange pas trop épais. Vous tâcherez de la faire boire beaucoup d'eau tiède dans laquelle vous mélangerez une poignée de son de froment, et vous y mettré du vinaigre et aussi une once de cristal mineral (sel de prunele, nitre fondu) ou une once de sel de nitre. Et en cas qu'il refuse de boire; il faut lui jeter (la boisson) dans le corps. Vous lui ferez de la tisane avec une poignée de chiendent; une poignée d'aigremoine en fruit (?) je dis : sauvage fraisier; une poignée de lierre terrestre, une poignée de tansie deux (1)].

12. — Remède pour la mauvaise maladie qui regne aujourd'huy 1797 dans les bête à corne s'avoir il faut prendre deux poignée de plantaine large qui croit a l'entour des fumy et le blesser et puis le faire cuire dans de leaux avec une poignée d'erbre ou racine nommé remme de près et un cartron de mielle et un dés de poudre a tirer dans un flacons et le faire avaler de deux heures a deux et leur

(1) *Rassi d'affligé*, racine de bardane.

mettre souvent de lavement et le laisser sans manger jusqu'à parfaite guérison.

[Remède pour la mauvaise maladie qui règne aujourd'hui 1797 dans les bêtes à cornes, savoir : Il faut prendre deux poignées de plantain large (*Plantago major*) qui croît près des fumiers et le contuser, puis le faire cuire dans de l'eau avec une poignée d'herbe ou racine nommée Reine des prés, et un quarteron de miel et un dé de poudre à tirer, dans un flacon. Et le faire avaler de deux en deux heures, et leur mettre souvent des lavements et les laisser sans manger jusqu'à parfaite guérison].

13. — Remède pour guérir une bête qui est depollée ou dispalée savoir de câvre pour 14 liards et de vitriole bleux pour 5 liards et aussy pour trois sous de l'huile de quatre sorte et de la craise de porcq aussi gros qu'un œuf le tous bien pillez ensemble et puis le picoté avec la flime a la partie offensée avec un faire bien chaud pendant trois ou quatre jours et elle seras guerie.

[Remède pour guérir une bête qui est déhanchée, savoir : du camphre pour 14 liards, du vitriol bleu pour 5 l. et aussy pour 3 sous de l'huile de quatre sortes (cf. n° 7) et de la graisse de porc aussi gros qu'un œuf, le tout bien pilé ensemble. Puis vous le (la bête) piquez avec la flime à la partie offensée avec un fer bien chaud pendant 3 ou 4 jours. Et elle sera guérie].

14. — Remède venant du S^r polisse Geille. Remède pour une vage quy a un lachement de sang au lieux d'urine savoir la poignée qui rest dans le sang d'un porcq maay du poudre a tirer la valeur dun coup de fusil deux œufs deux louette de jongille une louette de fort poivre une piente de vinaigre et le faire avaler à la vage.

[Remède venant du sieur (communiqué par) Polisse Gilles. Remède pour une vache qui a une hématurie. Savoir la... (?) qui reste dans le sang d'un porc mâle, de la poudre à tirer la valeur d'un coup de fusil (4 gr.), deux œufs, deux *locettes* de...?, une *locette* de fort poivre, une pinte de vinaigre. Et le faire avaler à la vache].

15. — Un autre remède pour le meme cas savoir une poignée d'herbre nommée palette de Bergé une poignée d'argentine la mert de porcq aussy gros qu'un œuvre et aussy deux œuvre et une demis chopine d'huile de Navette avec deux post de Biere et faire bouilir le tous ensemble et puis le faire avaler à la vage.

[Un autre remède pour le même cas, savoir : Une poignée de Bourse-à-pasteur, une d'argentine (potentille), de la merde de porc aussi gros qu'un œuf, et aussy deux œufs et une demi-chopine d'huile de navette avec deux pots de bière. Faire bouillir le tout ensemble et le faire avaler à la vache].

16. — Remède pour la froide pesse un cartron de savons noire et le defaire dans de l'eau tiette et le faire avaler a la vage et puis luy mettre la hince à la broche et puis le lendumment un poudre Luca pr 12 sous avec une pinte de Biere.

[Remède pour la froide pisse (? - Voy. p. 144, note 4.) Un quarteron de savon noir délayé dans de l'eau tiède. Faire avaler à la vache et puis lui mettre.....(1) Et puis le lendemain une poudre Luca (?) pour 12 sous avec une pinte de bière.]

17. — Remède pour la colique prené un dramme de thiriauque dadromac dans un vaire de vin blanc.

[Remède pour la colique. Prenez un drachme de thériaque d'Andromaque dans un verre de vin blanc].

CHARLES SEMERTIER.

(1) *La hince à la broche*. Nous ignorons le sens de *hince*. Peut-être *broche* correspond-il à *broque* « dent » ? S'agirait-il d'un mastigadour ??

(2) Il s'agit peut-être d'un spécifique dû à un personnage nommé Lucas.





Chronique Wallonne

FAITS DIVERS :

(MAI)

LIÈGE. — La question de l'Exposition universelle de Liège a été résolue à la Chambre des représentants, séance du 6 mai, dans les conditions suivantes :

Répondant à une question de M. Lepage au sujet du projet d'organisation d'une Exposition universelle à Bruxelles, à l'occasion du 75^e anniversaire de l'indépendance nationale, M. de Smet-de Naeyer, ministre de l'intérieur, a répondu que « la ville de Liège a pris les devants en vue de l'organisation d'une Exposition internationale dans le courant de 1905. Ce projet s'encadre dans un ensemble de grands travaux connexes qui intéressent à la fois l'Etat et la Ville et qui comportent de la part de celle-ci une somme de dépenses très considérables, tant par son intervention dans certains travaux à effectuer par l'Etat que par l'aménagement de tout un quartier. La préférence au point de vue de l'organisation d'une Exposition revient donc à la ville de Liège, en considération des sacrifices qu'elle s'est imposés. D'autre part, son importance, sa notoriété de ville historique, ainsi que sa situation industrielle, commandent de lui laisser prendre son tour dans la succession des grandes Expositions. »

Comme bien l'on pense, cette déclaration ministérielle a été accueillie à Liège avec le plus grand enthousiasme.

— Les déclarations (ou déclamations) électorales sont fort souvent amusantes. Elles sont parfois instructives, et c'est le cas pour un discours prononcé par M. Julien Warnant, ancien bourgmestre de Liège, ancien représentant, candidat sénateur, à un meeting tenu récemment à Liège. L'honorable candidat a voulu démontrer que le Gouvernement sacrifie à la partie flamande du pays les intérêts de la partie wallonne. Il a produit, à l'appui de sa thèse, un grand nombre de chiffres officiels, et il a envoyé à *La Meuse*, qui l'a inséré dans ses n^{os} du 20 mai, un relevé des dépenses portées aux budgets de l'Etat pour travaux publics proprement dits (construction de ponts, chemins de fer, routes, canaux, monuments, etc.) depuis 1884, année où le parti actuellement au pouvoir a atteint la majorité. *La Meuse* donne la répartition de ces dépenses entre les provinces flamandes et les provinces wallonnes. Nous ne pouvons reproduire le détail, qui prend sept colonnes de ce journal. Nous donnerons seulement les totaux par année :

1885	Provinces flamandes	12.660.850	Provinces wallonnes	7.320.000
1886	»	9.888.000	»	10.086.000
1887	»	11.612.000	»	8.816.500

1888	Provinces flamandes	10.991.000	Provinces wallonnes	4.699.500
1889	»	8.517.500	»	4.490.000
1890	»	12.988.710	»	4.490.000
1891	»	10.199.500	»	3.705.000
1892	»	9.238.800	»	4.315.000
1893	»	6.696.100	»	4.410.000
1894	»	5.121.900	»	4.904.500
1895	»	22.705.000	»	2.225.000
1896	»	6.623.300	»	1.860.000
1897	»	12.964.500	»	2.182.500
1898	»	14.395.000	»	1.250.000
1899	»	21.243.000	»	2.760.000
1900	»	38.835.000	»	4.700.000
1901	»	23.780.000	»	4.201.000
1902	»	45.450.000	»	6.500.000

— L'Association des Auteurs dramatiques et Chansonniers wallons, pour fêter le 20^e anniversaire de sa fondation, organise en août-septembre prochains un concours dramatique wallon comprenant quatre divisions, c'est-à-dire accessible à toutes les sociétés dramatiques, quelle que soit leur importance. Une somme de 1,500 francs est affectée aux prix à décerner, indépendamment des médailles en vermeil, argent et bronze, et des diplômes. Le concours est dès à présent patroné et subsidié par la ville de Liège et par la Fédération wallonne; on escompte aussi l'appui de la Province et de l'Etat. La notoriété de la Société organisatrice, l'excellent programme, le règlement minutieux et précis du concours, tout fait prévoir à cette joute artistique un grand succès auprès des intéressés et du public, et une influence retentissante sur le mouvement dramatique wallon.

Le règlement est en distribution chez le secrétaire du concours, M. Jean Roger, 34, rue de Harlez, Liège.

MONS. — Le Hainaut compte un certain nombre de sociétés musicales des plus valeureuses, qui se distinguent périodiquement dans les concours. L'une d'entre elles vient de remporter un succès extraordinaire, à Tourcoing, au concours de chant d'ensemble organisé par la Société nationale des Orphéonistes, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation. Dans la division d'excellence, deux sociétés seulement, mais toutes deux de grande valeur, entrèrent en lice : la Jeune France, de Dunkerque, et la Royale-Union chorale, de Paturages. C'est à cette dernière que le jury décerna le prix unique à l'unanimité et avec félicitations. Ce jury, composé de dix-sept membres, comprenait, sous la présidence de Massenet, toutes les sommités principales de l'art musical en France et en Belgique.

La Royale-Union chorale, de Paturages, ne compte pas moins de 190 chanteurs. Le grand nombre d'exécutants est du reste la caractéristique des sociétés musicales wallonnes, et en particulier de celles du Hainaut.

SPA. — M. A. BODY, l'érudit archiviste spadois, notre distingué collaborateur, a pris une initiative digne d'être notée. On sait quelle vogue ont conquise d'emblée les cartes postales illustrées et à quelle éclosion invraisemblable leur débit extraordinaire est arrivé. Beaucoup de ces cartes sont, il est vrai, d'élégants chefs-d'œuvre, des souvenirs gracieux qu'on emporte avec plaisir. Mais, au surplus, ces petits cartons ont encore d'autres mérites. Loin d'être plus ou moins insignifiants, comme on pourrait le croire à première vue, ils constituent de véritables documents graphiques qui peuvent servir à l'histoire des transformations des cités, et par là même, ils acquerront plus tard une certaine valeur; rien que pour la ville de Spa, il a été édité actuellement plus de cinq cents vues diverses, qui forment une collection difficile à réunir.

M. Albin BODY a pu se rendre acquéreur d'un grand nombre de ces cartes qui seront déposées à la bibliothèque de Spa. De plus, il s'est imposé le devoir de collectionner tous les imprimés qui sortent des presses spadoises, pour leur donner la même destination.

On doit, à un point de vue tant général que local, applaudir à pareille initiative et la donner en exemple. Il devrait y avoir dans chaque ville un fonctionnaire chargé de recueillir, pour le dépôt public, tout ce qui s'y imprime, tout ce qui se publie sur la ville et ses environs, sur les grands hommes qui ont laissé une trace dans son histoire, comme sur ses monuments et son pittoresque spécial.

Nous ne pouvons apprécier entièrement l'importance que l'avenir accordera aux aspects actuels et aux opinions présentes. Mais nous pouvons en juger par l'influence que ne cesse d'exercer l'historiographie locale sur les progrès généraux des études historiques.

NAMUR. — Décentralisation : La ville vient de s'enrichir d'un superbe bâtiment, en face de l'église des Grands-Malades, où vont s'installer bientôt les services de l'hôpital civil. Dans l'ancien hôpital de la rue St-Jacques, on casera l'Académie, à laquelle viendra s'ajouter un musée. La ville peut déjà montrer quelques bons tableaux, aujourd'hui peu connus de la foule. Elle tâchera d'en acquérir d'autres chaque année. — Cette nouvelle est grosse de conséquences. C'est un élément de décentralisation qui se crée. Mais n'est-on pas étonné d'apprendre que la ville qui possède un musée archéologique hors pair en province, et l'un des mieux ordonnés du monde, n'avait pas encore de musée de peinture ? C'est que, pour faire un musée archéologique, il suffit d'un concours de dévouements et de compétences individuelles. Tandis que pour établir un musée d'art, il faut l'initiative de l'Administration.

— Le 15, au théâtre de la ville, l'excellente société dramatique « Les Montagnards » a créé une pièce wallonne nouvelle, *Cqui vint d'rif, éva d'raf*, deux actes de M. Victor Collard, de Dinant. Gros succès pour les interprètes autant que pour l'auteur.

BRUXELLES. — Un des artistes les plus considérables de ce temps, un Belge, un Wallon, Constantin Meunier, a conçu, dans ces dernières années, le projet d'un monument grandiose à la glorification du travail. Dans la discussion du budget extraordinaire, M. Denis et divers membres ont déposé à la Chambre un amendement proposant le vote d'un crédit pour l'érection, sur l'une des grandes avenues de la capitale, de ce « Monument du Travail ». M. le Ministre des finances et des travaux publics a répondu que cette question ne concernait pas le budget extraordinaire mais le budget des Beaux-Arts; et, d'ailleurs, qu'avant de voter des fonds pour cette érection, il convenait de savoir où le monument pourrait être placé. En vain M. Denis est-il revenu à la charge en faisant remarquer qu'il n'y avait pas de temps à perdre, et que, vu l'âge de l'artiste, on allait commettre une erreur, peut-être irréparable. M. le Ministre des Beaux-Arts n'a pas demandé la parole. Et l'amendement a été rejeté, par assis et levés, à une forte majorité.

— L'an dernier, la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand avait mis au concours une question ainsi formulée : « Etudier l'œuvre de Camille Lemonnier ». La préoccupation manifestée à plusieurs reprises de poser au concours universitaire, des questions de ce genre, prouve que le corps enseignant supérieur est loin de se désintéresser du mouvement littéraire contemporain en Belgique.

Une nouvelle preuve de ce louable souci nous est fournie par la faculté des lettres de l'Université de Bruxelles. Ce corps savant proposera pour le prochain concours la question suivante : « Etudier le sentiment de la nature patriale chez les écrivains belges d'expression française depuis 1880 ».

Chose regrettable : la question relative à Camille Lemonnier n'a pas trouvé, nous assure-t-on, de jeunes docteur ès-lettres pour la traiter. Nous osons formuler le vœu que les récipiendaires du concours actuel témoignent de plus d'intérêt pour la littérature de leur pays et que la question du sentiment patriotique soit sagement comprise des candidats.

— La direction de la Monnaie, qui a représenté cette année trente-cinq ouvrages, dont « La Captive » de M. Paul Gilson, montera au cours de la saison prochaine plusieurs œuvres nouvelles, parmi lesquelles deux œuvres belges, l'une due à des Flamands, l'autre due à des Wallons. Cette dernière est un opéra, *Jean Michel*, paroles de M. George Garnir, musique de M. Albert Dupuis, le jeune et éminent compositeur verviétois. L'action de ce drame se passe à Liège, vers 1818, les deux premiers actes dans l'atelier d'un armurier, le troisième sur une place publique. Récemment MM. Guidé et Kufferath, directeurs de la Monnaie, Duboscq et Parkin, décorateurs, sont venus à Liège pour se documenter; ils ont découvert chez un vieil armurier septuagénaire, habitant la rue Vivegnis, le décor d'atelier qu'ils rêvaient. Et comme la toile de fond, que l'on aperçoit de l'atelier, doit représenter le quai de la Batte, ils ont parcouru longuement ce vieux

quartier, prenant force notes et vues photographiques. Ils se sont rendus ensuite sur la place St-Jacques, choisie pour fournir le décor du troisième acte. Comme on voit, les Liégeois auront lieu d'être satisfaits de la mise en scène de l'opéra de MM. Dupuis et Garnir. La première aura lieu vers le 10 octobre.

SOCIÉTÉS SAVANTES :

— *La Société de Littérature wallonne* vient de distribuer le t. 42 (nouveau style) de son Bulletin. Il contient notamment : des comédies de MM. Maurice Peclers et feu Martin Lejeune ; des poésies de MM. Arthur Xhignesse, Edmond Jacquemotte ; des chansons de MM. Lejeune, Hurard, Ramet, Salme et Lucien Colson ; des proses de MM. Xhignesse et Lejeune. On y remarque aussi des vocabulaires technologiques relatifs au sport colombophile et à l'horlogerie. Ces derniers portent à trente-huit le nombre des vocabulaires de l'espèce publiés à ce jour par la *Société wallonne*. Ce chiffre, croyons-nous, n'a encore été atteint par aucune association linguistique : il donne aussi une idée de la richesse de la langue wallonne.

— A paru le premier fascicule du *Bulletin 30^e de l'Institut archéologique liégeois*. Il est presque entièrement consacré à l'Inventaire des archives de l'ancienne abbaye du Val-Benoît lez-Liège, de l'ordre de Cîteaux, dressé par M. Jos. Cuvelier. Cet inventaire dont la fin paraîtra prochainement est fait dans les formes scientifiques et rendra d'inappréciables services ; en introduction (p. 4 à 48), l'auteur donne une étude historique sur l'abbaye, avec la liste des abbesses, rectifiée et complétée d'après les nouveaux documents réunis pour la première fois. — Le président de l'Institut, élu pour 1902, est M. Stanislas Bormans, membre de l'Académie royale de Belgique, président de la Commission royale d'histoire. — Un rapport de M. de Puydt, secrétaire, rend compte des événements et travaux récents. Nous y relevons ce détail : A un moment donné, l'Institut revendiqua pour son musée les débris d'un monument, trouvés à Vervoz. A cette occasion fut soulevée à nouveau la grave question du rôle respectif des musées de l'État et des musées de nos grandes villes. « Si un objet intéresse hautement l'ethnographie de la nation entière, c'est dans le musée de la nation qu'il trouvera sa vraie place ». Avec ce système absolu, les musées régionaux ne sont plus possibles. En fait, quels sont les objets dignes d'intérêt qui ne le sont pas pour la nation, et pour quelque chose de plus que la nation ? A quand le musée central Indo-européen ?

— Le Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts a publié ce mois la 3^e livraison du t. 13 de ses Annales. On y lit une *Pasquète sur Jean Delloye*, primus de l'Université de Louvain en 1733, publiée pour la première fois d'après le manuscrit, par M. R. Dubois : la pièce est très intéressante, écrite en un style alerte, spirituel, bien wallon de forme et d'esprit ; elle paraît due à un vrai lettré, un Liégeois qui n'a pas toujours, bien loin s'en faut, sacrifié à la prononciation hutoise. — *Un procès*

de sorcellerie à Mowhe, par M. Ferd. THON : donne les pièces de procédure de ce procès de 1604-1611, qui se termina par le bannissement de l'accusée. — *Les vieux Moulins de Huy* par E. JOPKEN : relevé de ces moulins, avec recueil des documents y relatifs. — *La Veillée de Noël*, par Jules FRÉSON : nouvelle. — *Jean de Huy*, par Jules HELBIG : article reproduit de *La Biographie nationale*, sur le sculpteur attitré de la comtesse Mahaut d'Artois (première moitié du XIV^e siècle), l'élégant auteur de la statue de Robert l'Enfant, dont une moulure est au Trocadéro.

REVUE DES REVUES :

— Dans *Art et Critique*, de Liège, numéro de mai, un chercheur anonyme publie le texte curieux de la délibération du Conseil communal, ou plutôt « municipal » de Liège, en date du 2 septembre 1813, par laquelle le Conseil, assemblé extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'offre faite par le peintre visétois Lefebvre, du portrait de Napoléon, qu'il venait de terminer, « déclare d'accepter cet hommage » dans un style étonnant de lyrisme. On sait, par la biographie du peintre Lefebvre, publiée ci-dessus, p. 32, par M. Albin BODY et reproduite par *Art et Critique*, le sort de ce portrait de Napoléon, qui finit, après Waterloo, par être vendu 8.000 francs à deux Anglais, lesquels en tirèrent 60.000, en quinze jours d'exposition à Londres.

— Une note de l'*Éducation Populaire* de Charleroi, numéro du 15, à propos du monument que la ville de Valenciennes va élever au sculpteur J.-B. Carpeaux, né en cette ville, rappelle que le célèbre élève de Rude et de David est issu d'une famille de maçons originaires de Lobbes, et que feu l'annaliste du Hainaut Théodore Bernier, en a dressé, et publié dans ses colonnes, la généalogie. *L'Éducation Populaire* ne nous dit pas en quelle année elle a publié ce document intéressant. Et la collection de *L'Éducation Populaire* comprend une vingtaine de volumes — sans tables des matières.

— Dans *l'Idée libre* (Mons) du 15, « Félicien Rops et le Bourgeois », par M. Maurice Saey, étude curieuse, enthousiaste, dont le but est de laver une fois de plus le grand artiste des reproches injurieux que l'on fit à son art et à son caractère. — L'auteur donne, au début, cette définition : « Tout en Rops est l'antithèse de Prudhomme ; Hongrois de race, semblait-il, il était indépendant et fier comme un cavalier de la Puzta ; Flamand d'origine, il avait, au plus haut degré, l'amour de ses polders et de ses grasses campagnes ; Gaulois d'âme, il était fin, spirituel, caustique et mystificateur. » Très bien, ou plutôt : soit ! Mais, en tous cas, il faut s'entendre. Rops était-il Hongrois, Flamand, Gaulois (!) ou panaché ? Il s'est trouvé quelques critiques et artistes, qui, jugeant Rops dans son art, dans la tournure de son esprit, dans son style même (et dans ses origines) prétendirent que, peut-être, il était simplement un... Wallon. Mais leur opinion est évidemment négligeable. Etant donné l'influence sans cesse grandissante de l'ethnographie comparée sur la critique artistique, on doit en finir avec

ces querelles et conclure définitivement qu'aucun homme n'appartient à aucune race. Pour ce qui est de Rops, il est certain qu'il n'a jamais été Latin. Peut-être un peu « Gaulois », tout au plus... Mais il y a des canaileries de la langue sur lesquelles il est généreux de ne pas insister.

— Suite du précédent : *La Libre critique*, n° du 1^{er} juin, p. 227, dans le compte-rendu d'une conférence faite à Ixelles sur César Franck par M. Van den Borren, rapporte : « L'orateur nous montre le maître qui, bien que né à Liège, est d'origine allemande, comme l'indique son nom, ne subissant presque pas l'influence de l'esprit latin et possédant, comme le dit un biographe de Franck, « l'âme rêveuse et contemplative des vieux » capellmeister d'Outre-Rhin, dont il vécut la digne et sévère existence à » Paris... etc. » = Le nom de Franck indique, en effet, l'origine allemande de cet homme, qui eut le tort de naître à Liège. Tenez bien compte que les Francs primitifs (et c'est là une vérité historique élémentaire) que les Francs étaient des Germains. Ils ne le sont pas tous restés. Mais Franck écrivait son nom avec un K, *per oun' K!* C'est une des preuves les plus manifestes de son génie. Au reste, entre son prénom de *César* et le mot de *Kaiser*, il y a moins de différence qu'entre *equus* et cheval.

— Dans la *Deutsche Rundschau*, heft 7 p. 146-152, une étude de W. von SEIDLITZ, rouvre le débat sur l'œuvre de *Jean van Eyck*, qui a déjà fait répandre tant d'encre, non seulement en Allemagne, mais dans tous les pays où nos primitifs sont en honneur. On sait qu'une très vive querelle s'est engagée entre le fameux critique d'art Bode, directeur du Musée de Berlin, et le Dr Voll, nommé récemment conservateur de l'ancienne Pinacothèque de Munich, au sujet de la paternité de certains tableaux attribués à Jean. M. S. ne cache pas ses préférences pour la méthode de M. Bode, mais il conclut que le procès restera *sub judice*, tant que l'on ne sera pas parvenu à déterminer d'une manière irréfutable la part qui revient aux deux frères d'Eyck dans le chef-d'œuvre de Gand.

— Dans le *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie* de Gand, M. L. Maeterlinck, l'érudit conservateur du Musée de peinture de cette ville, communique des documents et observations qui le portent à reviser la question de l'origine et du nom véritable de Rogier de Pasture dit Van der Weyden. Suivant l'auteur, Rogier est d'origine flamande; du moins, son père est flamand et ne serait autre qu'un Henri van der Weyden, sculpteur; par conséquent Rogier, né accidentellement ou non à Tournai, devrait s'appeler van der Weyden « dit de Pasture », et non l'inverse. L'auteur espère fournir bientôt des preuves définitives de son opinion, appuyées sur des pièces d'archives.

— Dans le journal *Le Soir*, de Bruxelles, numéro du 23, un article de fond de trois colonnes sur « l'Âme belge », signé Gringoire. L'auteur plaide la thèse exposée ici-même. Il relève une erreur singulière de certains avocats de l'Âme belge. Leur description cadre absolument avec celle de

l'âme flamande ! L'auteur proteste, et il ajoute : « Les Wallons, en Belgique, sont d'éternels sacrifiés. Ils détiennent pourtant presque toute notre intellectualité. Leur actualité, pour être moins bruyante que celle des Flamands, n'en est pas moins la cause toute puissante de notre prospérité nationale ».

— Dans *La Revue graphique belge*, numéro de mars qui vient de nous parvenir, un article de bibliographie athenoise de notre collaborateur M. Ernest Matthieu sur l'imprimeur Jean Maes. La ville d'Ath fut la troisième, si pas la deuxième localité du Hainaut qui fut dotée d'un établissement typographique. Jean Maes y imprimait déjà en 1604. L'auteur résout avec certitude la question de l'origine de ce Jean Maes, fils du typographe louvaniste de même nom. Il donne la liste et la description des ouvrages connus sortis de ses presses. C'est Jean Maes, qui édita la célèbre « Description de la ville d'Ath » de Zuallart, réimprimée en 1837 à Valenciennes, et en 1846 à Ath même.

— Dans la jolie petite revue d'art *L'Hémicycle*, de Paris, ce médaillon du Liégeois Armand Rassenfosse, par M. Charles Delchevalerie :

« Par son talent de grâce et de force rehaussant le réalisme d'une intellectualité à la fois saine et raffinée, M. Armand Rassenfosse, dessinateur et aquafortiste, se place au premier rang des Wallons de la cohorte actuelle.

Epris de la vérité essentielle et de la beauté caractéristique, subjugué par le spectacle de la vie, il s'évertue dans un labeur acharné, avec une intuition particulièrement pénétrante, à évoquer dans ses innombrables et précieux dessins des types d'humanité significative. Il compte à cet égard parmi les meilleurs transcrits du nu féminin et son œuvre est une collection ample et variée de documents définitifs sur la femme de ce temps.

« Il l'a, en effet, étudiée avec un souci divinatoire, et si la filiale amitié qui le liait à Rops a pu faire dire qu'il subissait l'influence du maître des *Sataniques*, il suffit de considérer quelques croquis de M. Rassenfosse pour reconnaître qu'il comprend et exprime avec une personnalité parfaitement harmonieuse et distincte.



« Aussi bien, si la mode symboliste l'incita pendant quelque temps à s'inspirer « littérairement », il s'est depuis consacré à un art dans lequel

la forme parle seule — et combien éloquemment! — dans sa pure santé plastique et pour ainsi dire abstraite.

» Il ne peut être question, dans cette brève notice, de détailler, fût-ce très sommairement, la production exceptionnellement copieuse et diverse — allant de l'ex libris à l'affiche murale — de notre artiste. Mais s'il faut en outre passer sous silence, faute de place, son métier nerveux, abondant et précis, délicat et vigoureux, le caractère autochtone de son talent, ses essais de peinture qui nous promettent de vives joies prochaines, et les trouvailles réalisées dans le domaine de l'eau forte par ce bénédictin du procédé graphique, il importe de signaler ici, avec le respect qu'ils impliquent, les magnifiques et rares dons d'illustrateur qu'il a dépensés dans l'édition des *Fleurs du Mal* qu'il a été chargé d'orne pour la Société des Cent Bibliophiles. C'est là un admirable travail de volonté compréhensive. Pendant des années, M. Rassenfosse s'y est adonné tout entier avec une fervente ardeur, entassant les planches magistrales, interprétant le sens intime et profond de chaque pièce sans jamais sacrifier aux facilités de l'imagerie. Il a de la sorte accompli une œuvre nombreuse, variée, saisissante en sa vivante et pathétique beauté, et d'une constante élévation de pensée. C'est le victorieux témoignage d'une inspiration et d'un métier également déliés et originaux, c'est un monument qui suffirait à la renommée d'un artiste.

» M. Rassenfosse y a trouvé l'exercice nécessaire à la maturité de son talent. Cette tâche colossale fut achevée il y a quelques mois, et depuis longtemps il s'est remis au travail. Nous pouvons avoir foi dans l'ampleur et la féconde nouveauté des moissons que nous vaudra demain son effort ».

— Dans *La Fédération Artistique*, du 11 mai, un article de M. L. Eay (Léon Rosy) sur le *Nationalisme en art*. L'auteur raille agréablement les visionnaires qui prédisent, pour après-demain, une ère de complète unification des mœurs, des idées, etc., par la compénétration des races. « La mode est à l'universalisme, et, pour la saison, il se porte très long et très ample. » Or, dit l'auteur, cette compénétration serait une cause d'affaiblissement de chaque race; chaque peuple cède au contraire à une tendance constante de se développer en force. Rien n'est plus grave pour un homme que de perdre son individualité; rien n'est plus dangereux, pour une nation, que de rompre avec ses traditions. Du reste « en art, il faut des frontières. » Plus une œuvre manifeste l'esprit particulier d'un peuple, plus elle devient intéressante pour les autres peuples. Un art mettant uniquement en œuvre des pensées généraux est véritablement un art appauvri, dégénéré, sans vigueur, sans accent, sans relief.



« La Jeunesse », association traditionnelle

I

« La Jeunesse », en Hainaut



ous l'ancien régime, l'association constituait un des éléments primordiaux de la vie sociale; on s'unissait dans un but religieux en des confréries pieuses pour honorer spécialement un saint, pour propager une dévotion spéciale; on se groupait pour la défense ou la sécurité de la Commune dans des institutions militaires telles que les serments d'arbalétriers ou d'archers; on formait dans un but commercial des Corporations de métiers.

Sans recevoir d'institution canonique comme les confréries religieuses, ni de lettres de privilège de la magistrature locale ou du seigneur comme les serments ou les corps de métiers, la *Jeunesse* formait dans nos communes une véritable association qui avait ses règles traditionnelles, des droits spéciaux qu'elle tenait à conserver, des obligations auxquelles nul ne pouvait moralement se soustraire.

WALLONIA, au t. V p. 165, a publié le curieux « Règlement pour les Garçons de la Jeunesse de Stembert ». Il paraît remonter au XVII^e siècle et avait trait à l'organisation des Francs-Jeux. C'est un document exceptionnel, car bien rares sont les souvenirs de règlements écrits; les règles se conservaient presque toujours par la tradition orale.

La *Jeunesse* n'était pas une désignation abstraite: elle indiquait une collectivité bien vivante, fait que le rédacteur de la table des cinq premiers volumes de cette Revue, a pris soin de mettre en relief. Il est donc superflu d'accumuler les renseignements pour établir l'exactitude de notre affirmation.

Il nous paraît plus intéressant de rapporter les détails que nous avons recueillis sur l'organisation de la *Jeunesse* dans le Hainaut.

A Binche, l'association se trouvait placée dès le début du XVII^e siècle sous le patronage de l'autorité locale et en recevait des encouragements.

Les jeunes gens participaient en corps à la procession de la kermesse de Binche et le compte du massard du 9 novembre 1596 à 1597, renseigne la « despense faite par trois dizaines des jeunes compaignons ayans esté à la procession de Binche, XII livres ».

Ces allocations se renouvellent dans le cours des deux siècles suivants. La *Jeunesse* formait un groupe qu'accompagnaient des « tamboueurs » au nombre de onze en 1616, et que conduisaient des sergents. Elle avait son enseigne ; les jurés de Binche lui en fournirent une nouvelle en 1639 qui fut achetée à Mons, 68 livres 16 sous et sur laquelle M^{re} Luc Goze peignit les armes de la ville moyennant 8 livres.

La *Jeunesse* avait son Capitaine et un *alfer* auxquels la ville décidait le 28 juin 1816 d'acheter un chapeau orné de plumes. Le compte du 9 novembre 1617 à 1618 renseigne cette dépense :

« A Jean Lermiseau pour deux trousse de plume et ung cappeau qu'il at vendu et livré tant pour le capitaine de la jeunesse que comme pour l'alfer par ordonnance, payez 38 livres. »

Il se groupait, semble-t-il, par dizaine : une résolution des jurés de Binche du 13 juillet 1606 marque cette répartition :

« Les josnes compaignons s'estans représentez en esquipaige à la procession dernière requièrent les recognoistre de quelque courtoisie. Fiat pour la x^e du capitaine et ceulx de sa suyte, lieutenant et officiers, 40 livres tournois. »

La nomination du Capitaine de la *Jeunesse*, contrairement à la pratique d'autres localités, était réservée au magistrat communal. Nous trouvons en effet aux registres des résolutions des jurés de Binche, les décisions suivantes :

Le 26 juin 1614, « conclud de choysir ung josne home mariet de la ville pour conduire la compaignie d'aultres josnes homes avecq quelques honnestes compaignons des plus resséants de la ville aux choix desdis capitaines et josnes homes, et pour la dédicasse prochaine, leur livrant la pouldre seulement. Y appellé M^{re} Jean Mauret lequel l'at accepté. Depuis il s'en est excusé, et, en son lieu, y estably Jean Doret, fils Loys. »

Le 28 juin 1618, « conclud d'accepter Jacques Dellelotte pour capitaine et conduire la jeunesse à la procession ; et pour enseigne : Baulduin Bourgeois. »

Le 20 juillet 1623, « Jean de le Forge, Jean Jonnet, capitaine et alfer de la procession dernière, ont requis quelque gratieusté et récompence, ensemble que les amendes des défailans fussent à leur prouffit et qu'il puissent à ce constreindre. Accordé 30 livres et pour le regard des amendes qu'il huissent à donner billet déclaratif des défailans. »

Le 1^{er} août 1624, « Jean Delforge est élu capitaine de la jeunesse. Il aura 30 livres, outre les lois [amendes] à prendre des deffailans. Comme il a accepté cette charge après le refus de Gérard Bard, il aura en sus 10 livres, au lieu d'une tonne de bière. »

Du 14 juillet 1639 : « M. Charles Luc remercie Messieurs [les jurés] de l'honneur qu'il at pleu luy faire de l'avoir honoré de l'estat de capitaine de la Jeunesse le jour de la procession de ceste ville, offrant encore son service toutes fois qu'il plaira à Messieurs pour marcher et conduire ladite Jeunesse, et, comme d'ordinaire est de recognoistre le capitaine pour les grans fraix qu'il at soustenu, il supplie voz Seigneuries ne vouloir moindre faire à luy qu'aux aultres capitaine, ains d'augmenter veu la cherté des vivres. Ordonné quarante livres comme aux aultres et pour le surplus nihil. »

Du 23 juillet 1700 : « Le sieur Bard, capitaine de la Jeunesse, demande quelque reconnoissance pour avoir marché à la procession de la dédicasse dernière. Accordé 80 livres, compris la poudre consommée, à prendre sur la massarderie. »

Du 25 juin 1713 : « Comme le jour de notre dédicace est dimanche prochain auquel on célébrera un jubilé de mil ans de notre patron et qu'il a été résolu d'en faire la solennité la plus glorieuse qu'il se pourra ; auquel effet, il a été conclu de faire marcher la Jeunesse, pourquoy Messieurs les magistrats ont choisis et élus le sieur Maloux, un de leurs corps, pour capitaine, le sieur Dupont pour lieutenant et le sieur André Lucq pour porte-enseigne ; et il sera soutenu par la ville les dépenses des hautbois et tambour et cent livres de poudre ; Messieurs du chapitre [de saint Ursmer] ayant promis d'en fournir autant ; par le mot de dépense s'entent nourriture et sallair. »

Nous avons transcrit textuellement ces résolutions, car elles constituent des documents inédits peu communs sur l'organisation corporative de la Jeunesse. Le Capitaine était, on le voit, investi d'une autorité qui lui permettait d'imposer des amendes aux jeunes gens qui refusaient leur concours. Sa fonction était onéreuse, et imposait des charges financières, notamment, comme le constate une décision du 9 juillet 1615, de nourrir les tambours et officiers des jeunes gens le jour de la procession.

Comme emblème de sa dignité, le Capitaine portait un « espieux », il devait le déposer à l'hôtel de ville ainsi que le chapeau et l'enseigne après la procession ; ces objets étaient propriété de la ville. Les sergents qui accompagnaient la Jeunesse étaient revêtus d'écharpes.

Le lendemain de la procession de Binche, qui avait lieu le premier dimanche de juillet, la Jeunesse allait tirer un chapeau avec cordon et plume qui était donné par l'administration locale. En 1616, ce chapeau avait été payé 24 livres.

En 1613, la *Jeunesse* s'était permis de ne pas se conformer aux prescriptions de l'autorité communale et en punition aucune allocation ne lui fut payée, ainsi que le rappelle la résolution du 1^{er} août de cette année.